

COMPTE RENDU CSAL 1^{er} OCTOBRE 2026

« Jusqu'ici tout va bien... mais l'important c'est pas la chute c'est l'atterrissage »



Toulouse, le 2 octobre 2026

La CGT a lu sa déclaration liminaire que vous trouverez sur notre site via le lien ci-dessous :

<https://31.cgtfinesancespubliques.fr/instances/csal-ex-ctl/article/declaration-liminaire-csal-du-01-octobre-2026>

Après interpellation des organisations syndicales, **le nouveau DRFiP a réaffirmé** ce qu'il avait annoncé aux organisations syndicales en bilatérale, à savoir **qu'il n'y aurait pas d'autres restructurations de services entre 2027 et 2030** que la disparition des PCE et la création du SDIF. Il estime que ces deux opérations en 2027 sont des chantiers suffisamment importants pour la Haute-Garonne. Donc il ne devrait pas y avoir dans notre département de fermeture et/ou autres regroupements de services. Ce n'est pas le cas dans de nombreux départements puisque, au niveau national, 360 services devraient être supprimés d'ici 2030 par la volonté de la DG. C'est évidemment une bonne nouvelle pour notre département mais les promesses n'engagent que ceux qui y croient et nous devons rester vigilants. L'année 2027 va voir se dérouler l'élection présidentielle avec, potentiellement, un total changement de vision des nouveaux gouvernants. La CGT vous enjoint d'ailleurs à voter pour les forces qui vous paraîtront les plus aptes à préserver les services publics et vos emplois.

Création d'un SDIF en Haute-Garonne

À la suite des CSAL des 12 février et 10 juin 2026, l'administration voulait nous informer que tout se passait bien dans le projet de transformation des CDIF en SDIF. Nous n'avons pas la même lecture, comme toutes les réformes de ces dernières années, **la création du SDIF est un affaiblissement du service public**. Des services bouleversés en quelques années par des applications défaillantes, GMBI et SURF, le transfert, sans effectif et sans compétence, de la taxe d'urbanisme, l'enterrement du plan par le « Foncier innovant » et tout cela, bien sûr, avec moins d'effectifs. De ce fait, transformer la mission foncière en machine départementale en jonglant avec les manques et les compétences, cela ressemble bien aux manières de nos dirigeants depuis, a minima, la création de la DGFIP.

Après avoir assuré que les groupes de travail se passaient bien et que les remarques des agents étaient prises en compte, la direction a indiqué, suite à l'insistance des OS, que le périmètre de transfert d'emplois et de missions, ouvrant le droit à primes, serait connu avant le mouvement de mutation nationale.

La **cellule transverse**, pierre angulaire de la nouvelle organisation, sera située **à Colomiers**. Et, disons-le, tous les agents de Rangueil et Muret, dont le poste va venir nourrir cette cellule, n'ont pas un enthousiasme délirant à l'idée de faire la route vers la seconde ville de l'agglomération toulousaine. La direction se veut rassurante en affirmant un travail où l'intérêt sera sauvegardé. Permettez-nous un léger doute ! De plus, la

direction indique que personne ne sera obligé de rejoindre physiquement cette cellule et le **travail à distance** sera **possible**. « Les managers », dicit notre direction, pourront diriger à distance depuis Colomiers, voire relayer, s'ils sont à la tête d'autres pôles PELH, PTGC sur les autres sites. Ce sera un service unifié, donc les cadre A viendront en aide partout où cela sera nécessaire. Par exemple, pour le Comminges, le cadre A de Muret viendra renforcer les missions des géomètres de Saint-Gaudens où il ne reste, effectivement, plus que deux géomètres (dont un en retraite progressive). Par ailleurs, Saint-Gaudens, en raison de son effectif réduit, ne perdra pas de postes mais devra soutenir les PELH des autres sites et réciproquement.

La CGT a voté contre la création du SDIF.

Mise en oeuvre des lignes directrices relatives aux missions des pôles de contrôle et d'expertise (PCE)

La CGT a voté contre la réforme des PCE, avec un **pôle de programmation au Mirail**, un **pôle expertise à Ranguel** et une cinquième brigade de vérification au Mirail. Cette réforme ne vise qu'à finir de démanteler une mission de soutien aux SIE et de liaison avec le contrôle fiscal qui se trouvait sur chaque site où opérait un SIE. C'était il y a moins de 15 ans...

Cette réforme, dommageable pour l'efficacité du service public, conduit à perdre de vue l'ensemble de la mission, la richesse et l'intérêt du PCE. Le **morcellement des tâches** pourra conduire à la perte du sens du travail, ce qui pourra engendrer, dicit le médecin de prévention lors du précédent CSAL sur le sujet, **des risques psycho-sociaux**.

Concernant l'**expertise**, nous maintenons nos observations, déjà évoquées lors des deux précédents CSAL, que l'**effectif** prévu (à savoir 5B, 5A et 1 IDiV) est **sous dimensionné** au vu de la charge de l'expertise dans la Haute-Garonne. Et cela malgré les dires de la direction affirmant avoir calibré la mission en fonction des mesures effectuées. La GAR (grille analyse risque) est régulièrement revue à la baisse pour laisser aux SIE le traitement des remboursements de crédit de TVA avec un minimum de contrôle. Quant aux crédits d'impôts qui atterriront en direction après traitement par la nouvelle expertise, la direction a assuré des simplifications afin de ne pas ressolliciter l'expertise. Bref, encore du bricolage pour utiliser le moins de bras possible et « lâcher la grappe » aux entreprises, un choix bien libéral de la DGFIP.

Nous avons de sérieux doute sur la pérennité de l'expertise. Au départ la direction souhaitait l'expertise au sein de quatre SIE. À la demande des agents, les OS ont obtenu un pôle expertise sur Ranguel rattaché au SIE.

Aujourd'hui, la cheffe du SIE de Ranguel est attachée à la lutte contre la fraude et connaît l'importance de l'expertise. Mais, demain ? Qui garantit que les suivants le seront tout autant... rien ! Lorsqu'un agent demandera un poste à l'expertise il se retrouvera à demander le SIE de Ranguel... La baisse des effectifs dans les SIE peut laisser présager une tentation d'aller chercher les forces vives du futur pôle pour exercer des missions SIE.

Modification des horaires variables des services de Muret

La CGT est revenue sur la lourdeur du dispositif et du **manque d'information à destination des personnels**. Quand un service veut changer d'horaire, dans un premier temps, la demande est présentée au vote en CSAL, après quoi un vote est organisé dans le service et le résultat du vote a pour conséquence de modifier le règlement intérieur du service qui est alors présenté pour information aux organisations syndicales lors d'un CSAL.

Nous avons pointé le fait que ce changement est à la demande du seul SIP mais que tous les services seront amenés à voter. De plus, le choix se limite à un seul nouvel horaire : 7h15 au lieu de 7h30.

La direction a affirmé que cette modification éventuelle n'aurait aucune conséquence sur les horaires de travail du gardien concierge.

Nous avons réaffirmé que l'information sur **la possibilité de ce changement doit être proposée à chaque rentrée à tous les agents de tous les sites**.

Modification de l'accueil physique et téléphonique du SDE

Pour se conformer à la lettre de mission de la cheffe du service et pallier une mission qui n'était pas remplie (30 h de « décroché » téléphonique hebdomadaire), on rogne sur une autre et on remplace de l'accueil physique en flux par de l'accueil physique sur rendez-vous (deux matinées en flux et trois matinées sur RDV). L'expérimentation doit débuter le 1^{er} novembre pour une mise en place effective au 1^{er} janvier 2027. L'accueil sur rendez-vous devient prépondérant par rapport à l'accueil en flux. La direction s'est justifiée en affirmant que la demande d'accueil sur rendez-vous émanait des personnels. Bien sûr ! En ajoutant une charge supplémentaire, on ne leur laisse pas trop d'options... De plus, ce changement va forcément avoir des

incidences sur l'accueil de premier niveau de la rue des Lois. Mais, pas d'inquiétude, ça va bien se passer, y aura une urne pour déposer les actes (dixit la direction) !

Le problème de l'accueil physique et téléphonique du SDE, c'est comme dans tous les autres services, **c'est un problème d'effectifs**. Faut mettre les moyens !

D'autre part, la direction n'a engagé aucune réflexion concernant l'acoustique et la mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles pour les collègues. Le directeur a indiqué que le sujet acoustique et d'organisation du travail seront vus. On espère que ça sera fait avant que le nombre d'appels explosent ! La CGT ne manquera pas d'être vigilante sur le sujet.

Pour la CGT, l'accueil doit être un frein à la fracture sociale, à la fracture numérique et permettre de lutter contre la discrimination sociale liée à l'illectronisme.

Les indicateurs de qualité de service

La direction ne juge la qualité de service **que par des pourcentages et des objectifs**. La qualité d'un service rendu ne se mesure pas uniquement avec un temps de « décroché » ou un nombre d'appel décroché.

Le programme Service public + se compose de huit engagements mais la direction n'en présente que trois :

1/ Améliorer les délais de réponse. Comment améliorer les délais de réponse sans recruter : travailler plus vite ? Travailler plus longtemps ?

2/ Garantir l'accès au service public : comment garantit-on l'accès au service public en fermant des implantations, en diminuant le nombre d'agents qui travaillent dans ces implantations ? En réduisant les heures d'ouverture au public ? Remplacer le canal de l'accueil physique par internet ou l'accueil téléphonique laisse sur le bord du chemin les plus précaires et les plus fragiles, comme l'ont très bien décrit deux rapports de la précédente défenseure des Droits, Claire Hédon.

3/ Apporter des réponses claires, simples et accessibles, adaptées à chaque situation personnelle, dans le respect et la bienveillance : cette phrase fourre-tout est supposée résumer les six autres points ?



Pour la DRFiP 31 (et plus largement pour la DGFIP), la notion de qualité de service se limite à des indicateurs et surtout, la satisfaction des usagers n'est étudiée **que sous l'angle des SIP et des SIE en APRDV**. Quid des amendes avec 8 000 mails en souffrance, avec un accueil sous dimensionné dans des locaux inadaptés ? **Quid du SPF, du SDE, du service RNF où l'accueil téléphonique est en déshérence, des paires, de la RFTM ?**

Bien souvent, l'accueil est la variable d'ajustement des services, notamment l'accueil téléphonique (il est plus difficile de faire disparaître un usager à l'accueil physique !). La réduction des horaires d'accueil physique (4 demi-journées par semaine) est induite par la réduction des effectifs. Pour reprendre la situation de la **TTA**, la mise en place de l'accueil dans des conditions dégradées, à effectif insuffisant, implique que l'encadrement du service assure la voltige tous les matins dans des conditions de sécurité inexistantes, en compagnie d'un emploi précaire et mal payé. Mais concernant ce service, pas d'enquête de satisfaction des usagers...

Bref, **les indicateurs de qualité de service sous l'ère Macron, c'est de la communication publicitaire à moindres frais**, destinée à faire entrer dans la tête du contribuable que les mesures de suppression de moyens dans les services publics : « ça fonctionne, regardez, nos chiffres le démontrent ». Que l'encadrement de notre direction locale se complaise dans cette communication nous afflige plus que cela nous rassure dans sa capacité à prendre soin des agent-es et des usager-es du service public à la DGFIP.

Bilan de campagne déclarative

Chaque année, la direction nous présente la même chose. La version 2026 est un copié collé de 2025 avec de moins en moins de détails et, surtout, **aucune orientation n'est jamais exposée** en conclusion de ce bilan annuel. Des chiffres, des chiffres et jamais de cible !

La CGT a particulièrement fait un focus sur le **débordement national** : en volume, cela représente 29 178 appels, soit 383 vacations de 5 heures, soit **l'équivalent de la mission téléphonique de 383 agents des**

centres de contact sur la période du 9 avril au 4 juin (pour rappel 360 était le chiffre de 2025). La CGT rappelle qu'une **pétition** avait été massivement signée par les collègues des SIP **contre le débordement téléphonique national** que ce soit en période d'assiette ou de recouvrement. Des postes ont été transférés des SIP vers les plateformes de contact lorsque celles-ci ont été créées et le travail parti par la porte est progressivement revenu par la fenêtre. Nous continuons à appuyer la revendication des agent-es, d'autant que les effectifs des SIP ont continué à décroître depuis la création des centres de contact particuliers. Et l'argument de notre ancien directeur de la solidarité avec les plateformes pendant les périodes ne pointe ne vaut que si la solidarité est réciproque avec les SIP dans les périodes de creux, ce qui n'existe nullement. Enfin, de nombreux collègues effectuant le décroché national, ne possédant pas d'habilitation nationale, ne font bien souvent que du renseignement général et servent de standard vers les SIP des départements extérieurs. **Ce débordement national est donc à abandonner au plus vite.**

La phrase classique, qui ne mange pas de pain : « La campagne déclarative s'est bien déroulée, grâce à l'action et à l'implication de tous, tant à l'accueil que dans les travaux de gestion. » Qu'est-ce que les collègues obtiennent de tout cela : une **pression inacceptable sur les congés** durant cette période et bien entendu, **pas l'once d'une augmentation de salaire dans des conditions de travail qui se dégradent** d'année en année, avec de surcroît une population qui augmente dans le département. La CGT rappelle qu'elle a fait voter une délibération lors de la formation spécialisée du 2 avril 2026 sur les conditions de travail, dont nous vous rappelons la conclusion : **« Par cette délibération, nous exigeons de la direction locale que la consigne soit passée à l'ensemble des cadres des services, afin que cessent les pressions et restrictions concernant les congés, autorisations d'absences, le télétravail, les absences syndicales, les formations, les délais de route... C'est a minima un levier sur lequel la direction locale peut agir. Quel que soit le service, un effectif réduit de 30 % ne pourra jamais rendre la mission qu'il accomplissait auparavant. La santé des collègues ne doit pas en souffrir, il en va de la responsabilité de notre directeur. »**

Questions diverses

À la demande, récurrente, des organisations syndicales, afin d'anticiper les différents **problèmes thermiques** de cet été, le directeur a réaffirmé sa **volonté d'engager une réflexion** dès le début de l'année prochaine sur le sujet.

Suite à l'interpellation des collègues de la **trésorerie Toulouse amendes**, la direction a indiqué « *chercher des solutions en lien avec la préfecture mais que c'était long et compliqué à faire aboutir* ».

En réponse à la **cyber attaque** de cet été et la fermeture du **serveur professionnel des données cadastrales** (SPDC), la direction a mis en place d'une solution de contournement par l'ouverture d'une balf dans les CDIF qui sera active jusqu'à la réouverture du SPDC.

Sur les inquiétudes des collègues de la **trésorerie hospitalière** quant à sa relocalisation, tout dépend du SFACT. Si la SFACT n'est pas mis en place, la trésorerie ne bougera pas et le bail du local qui accueille la trésorerie du CHU sera reconduit.

Sur la solution du **télétravail** qui permet aux collègues éloigné-es des services de limiter leurs déplacements compte tenu de la **hausse des prix des carburants**, la direction a rappelé l'existence de la note sur le sujet qui permet jusqu'à trois jours de télétravail exceptionnel. N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté sur ce sujet.

La CGT est revenue sur les **conditions du concours contrôleur principal** qui s'est déroulé le 7 septembre dans une salle exiguë, sans fenêtres ni climatisation digne de ce nom. Seuls des ventilateurs étaient accrochés au plafond et présence de grosses souffleries aux murs qui génèrent un bruit de fond. Compte tenu des conditions climatiques actuelles et pour respecter des conditions équitables pour tous les candidats, par rapport aux autres centres d'examen, il est nécessaire d'engager une réflexion sur le choix de la salle.

La CGT est intervenue également sur le **nouveau parcours de formation des cadres A** programmeur, rédacteur et vérificateur qui est anxiogène, infantilisant pour les agents. La direction considère que bien au contraire le dispositif étant certifiant c'était un plus pour les agents. Mais alors que se passe-t-il si un agent ne valide pas ce fameux parcours ? Pas de réponse de la direction.

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](#), Twitter [@CGTfip31](#)